

ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr. 16 8
Poste: 35 fr. 18 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annances, la ligne... Réclamations... Faits divers... RÉSERVES SONT FAITES... Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

SAUMUR

13 Février 1883.

LA LOI DE PROSCRIPTION

AU SÉNAT.

DISCOURS DE M. ALLOU.

M. Allou déclare que c'est l'intérêt seul de la République qui a guidé la commission; il fait ensuite le parallèle des deux Républiques: jacobine et libérale.

Mais, sur ce point, il faut s'expliquer, messieurs. Il y a deux sortes de écoles de républicains: il y a ceux qui, du jour où la République a été proclamée, se sont dit qu'il fallait faire table rase du passé, tout détruire... (Réclamations à gauche.)

Messieurs, vous ne sauriez être de ceux à qui s'applique ce portrait-là et vous interrompez. Je cherche à caractériser en termes généraux deux écoles, et je n'entends blesser personne.

Je dis qu'il y a des hommes qui ont prétendu faire table rase du passé pour édifier à la place les institutions républicaines et qui l'ont fait avec cet esprit autoritaire qui est la caractéristique de leur tempérament.

Ils ont voulu uniformiser. Il y a une autre école qui tient compte des souvenirs, des traditions de l'histoire, pour qui l'histoire comme la géologie présente des soulèvements, des accidents dont ils peuvent tenir compte et qui poursuivent le progrès avec prudence.

Ce sont ces hommes qui naguère vous disaient qu'il était bon et raisonnable de laisser l'image religieuse dans l'école laïque, qui trouvaient équitable d'accorder des subventions à des établissements religieux qui soutiennent à l'étranger le prestige et l'influence de la France. (Réclamations à gauche. — Très-bien à droite et au centre.)

Les uns s'inspirent de l'esprit jacobin, les autres de l'esprit libéral (très-bien à au

centre); eh bien, si l'accord a pu paraître nécessaire entre ces deux écoles en face de l'ennemi commun, le moment est venu de choisir entre les uns et les autres.

Ce qui nous a effrayé dans la commission, ce qui effraye les hommes qui appartiennent au parti libéral, c'est qu'ils ont vu dans cette mesure un pas en avant dans la direction d'une politique radicale.

Voilà la signification que nous avons donnée à la décision de la Chambre.

L'orateur a ensuite relevé cette allégation de M. Devès, qui prétendait que la loi avait été votée par la Chambre dans un sentiment de modération et de concorde; il a soutenu que le projet n'était pas une loi s'appliquant à un péril actuel, mais un système, une tendance politique, un programme de gouvernement hostile aux idées libérales. M. Allou s'est défendu d'être le prisonnier de la droite, mais il ne veut pas que le pays soit le prisonnier des partis extrêmes.

La loi actuelle est réprochée par les libéraux et inspire des inquiétudes à beaucoup de républicains; elle ne vise pas des faits, mais des situations de personnes, atteintes sans motifs, dans leur liberté individuelle, par la proscription.

M. Allou examine ensuite les motifs que l'on invoque en faveur d'une telle loi: la nécessité de certaines lois de sûreté générale, les précédents; mais on oublie que nous sommes sous le régime du suffrage universel. La République, par la loi de 1871, a ouvert les portes de la France aux Princes, auxquels elle a ainsi reconnu les mêmes droits qu'aux autres citoyens.

Ces Princes que vous visez particulièrement dans votre projet de loi, ils sont rentrés en France en 1870, sous la protection magnanime de la République, en y apportant la garantie de leur honneur engagé et de leur fortune. (Ah! ah! et rires à gauche.)

Messieurs, je ne vois là rien qui doive exciter vos rires, car, enfin, ces Princes sont bien rentrés dans les conditions que j'ai dites; ils ont même obtenu des grades et des emplois qu'ils ont tenus très-loyalement.

(Très-bien! très-bien! à droite. — Rumeurs et réclamations à gauche.)

Eh bien! je vous le répète, c'est alors que la République est dans toute sa force que vous voudriez recourir à des mesures d'exception que vous n'avez pas prises à l'heure du péril? (Rumeurs à gauche.)

M. le ministre de l'intérieur a déclaré lui-même, du haut de la tribune de la Chambre, qu'il n'y avait aucun danger actuellement. Il n'a pas pu achever sa pensée par suite d'un incident que nous regrettons tous.

M. Allou a demandé si le gouvernement ne craignait pas, avec ses proscriptions, de rendre les Princes plus dangereux au dehors que dedans en renouvelant les pèlerinages de leurs partisans. Voudrez-vous alors poursuivre ces partisans, ces amis fidèles des exilés? Vous êtes fatalement entraînés à aller jusque-là.

Faisant ensuite allusion au manifeste du prince Jérôme:

Il y avait encore une autre solution, la solution de l'indifférence qui eût été peut-être la plus efficace de toutes. Le gouvernement n'a pas choisi ces solutions, mais il ne faut pas pour cela qu'on vienne nous demander, en son nom, de voter le projet de loi par lequel il voudrait se tirer de la situation embarrassée où il s'est mis. (Nouvel assentiment à droite et au centre.)

M. Allou ayant dit que le fait du prince Jérôme pouvait se renouveler, M. Tirard, ministre des finances, s'est écrié qu'il se renouvelait. En effet, nous avons appris que de nouvelles affiches avaient été apposées dans l'arrondissement de Cognac.

L'éminent avocat a terminé ainsi sa plaidoirie pour la défense de son rapport:

On ne sort pas d'une situation difficile par l'arbitraire, on n'en sort, on n'en peut sortir avec honneur que par la loi et les principes du droit.

Voilà ce qu'il faut faire, et pour l'étude de cette loi générale nous serons avec tous les sénateurs qui pensent qu'il y a quel-

que chose à faire dans l'intérêt de la République.

Mais ce qui nous manque, M. Challe-mel-Lacour l'indiquait avec raison: c'est un gouvernement énergique et fort.

Et nous nous trouvons, — je ne dis pas ceci dans une pensée blessante pour les ministres qui ont accepté une lourde tâche dans un moment difficile et qui se sont conduits avec une loyauté et une droiture à laquelle je rends hommage, — nous nous trouvons en face d'un gouvernement mutilé, auquel il manque un ministre de la marine et un ministre des affaires étrangères, au moment où s'agitent devant la conférence de Londres des intérêts qui touchent la France. Le gouvernement ne peut rester ainsi en l'air.

Il nous faut, dis-je, un gouvernement et aussi un programme de grandes affaires qui comprennent la refonte de nos institutions militaires, la solution de différents problèmes économiques qui rendront à notre pays des industries que l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie nous ont enlevées; qui apporte dans la réforme de notre magistrature, ou plutôt sur certains points défectueux de notre organisation judiciaire, des améliorations que le pays attend avec impatience.

M. Challe-mel-Lacour, à la fin de son discours, disait: Il y a des sacrifices qu'il faut savoir faire, et il disait: Le Sénat en a déjà fait et il a été récompensé par l'estime publique. A chacune des discussions qui s'engagent ici on tient le même langage: le Sénat n'a pas fait de concessions qu'il ait à regretter.

Mais je crains que le sacrifice qu'on lui demande aujourd'hui ne dépasse la mesure des forces du Sénat. Je ne suis pas inquiet de l'avenir, mais il faut que le Sénat vote comme il pense qu'il doit voter. Le dernier sacrifice que l'on ne fait pas, c'est celui de l'honneur.

Messieurs, pensons au devoir et pensons à l'histoire. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

L'orateur, en retournant à son banc, est

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU DOCTEUR

PAR ÉDOUARD DIDIER.

III — (Suite)

Cependant, en l'examinant plus attentivement, Coehard crut deviner que la jeune fille souffrait d'un mal moral, plus violent encore que le mal physique. Il commença donc par la reconforter, par gagner sa confiance à force d'attentions délicates, de douces prévenances et de bonnes paroles; car cet ours mal léché était très-capable de se transformer tout à coup en sœur de charité et avait des soins tout maternels et des accents d'une douceur infinie quand il croyait la chose nécessaire au salut de ses malades. Et quelle malade lui tint jamais plus au cœur que celle qui était là devant lui!

Aussi ne s'épargna-t-il pas pour gagner la confiance de la jeune fille; il y réussit si bien que voici la conversation qui s'engageait entre eux au bout de quelques jours:

— Vous n'avez plus que quatre-vingt-dix pulsations à la minute, mon enfant, disait le docteur. Il

y a un peu de mieux.

— C'est vrai, répondit la jeune fille en souriant; il me semble que j'ai moins de fièvre. On est si bien ici, et vous êtes si bon!

— Je fais de mon mieux. Restez longtemps chez moi, mon enfant. Je serai pour vous un second père.

— Un second père!

— Il y a... longtemps que vous avez perdu le vôtre?

— Oh! bien longtemps. Mon père, le colonel baron de Coulanges, a été tué à la bataille du Mont-Saint-Jean.

— Et... votre mère?

— Ma mère, à cette époque, était déjà atteinte du terrible mal qui est le triste héritage de notre famille.

— Votre mère!... s'écria Coehard en se levant vivement.

— Oui, docteur.

— Et ceci se passait en 1815?

— Oui, docteur.

— Eh bien, votre mère était radicalement guérie depuis 1808.

— Oui, mon enfant, j'ai guéri votre mère, et bien guérie, je vous l'affirme. Mais la maladie dont elle était atteinte et dont vous souffrez vous-même laisse après elle de longues traces, entre autres des accidents nerveux très-fréquents et très-redoutables. Pendant bien des années, la malade est une sensitive à laquelle il faut épargner jusqu'à la moindre émotion, car les maladies nerveuses guettent la convalescente et peuvent l'emporter en quelques jours. Il est probable que c'est à une maladie de ce genre que votre mère a succombé.

— Quoi! docteur, dit la jeune fille en joignant les mains, c'est vous qui avez soigné ma mère?

— Et qui l'ai guérie, je vous le répète, ma chère enfant, comme je vous guérirai vous-même. Oui, je...

— Eh bien, qu'avez-vous donc, docteur? demanda la jeune malade en voyant Coehard qui détournait la tête.

— Rien, mon enfant.

Le bon docteur avait voulu cacher une larme rebelle qui, malgré tous ses efforts, tremblait entre ses paupières. Il reprit enfin avec plus de calme:

— Laissez-là ces souvenirs. C'est de vous qu'il s'agit aujourd'hui. Avez-vous confiance en moi?

— Une confiance pleine et enlière, docteur.

— Eh bien, avouez-le à votre vieil ami, vous souffrez de quelque mal moral? Est-ce vrai?

— C'était vrai il y a quelques jours, docteur; ce

ne l'est plus aujourd'hui.

— Allons, contez-moi cela.

— Vous savez déjà, docteur, que je suis demeurée orpheline de bien bonne heure, hélas! Mais ce que je ne vous ai pas dit, c'est que je n'étais pas seule; j'avais avec moi une sœur de quelques années plus âgée que moi. Toutes deux nous étions... poitrinaires.

La jeune fille avait hésité à prononcer ce mot, qui tomba de ses lèvres comme un glas de mort.

— Quelle idée avez-vous là! dit vivement le docteur. Ce sont de pareilles imaginations qui vous rendent malade. Vous n'êtes pas plus poitrinaire que moi.

— La jeune fille secoua tristement la tête et continua:

— La situation physique de ses pupilles était bien connue de notre tuteur.

Il savait que la mort devait bientôt toucher de son aile ma sœur et moi. Or, notre tuteur était d'une avarice sordide.

Le grand appartement que nous avions occupé rue de Rivoli, en face du jardin des Tuileries, arrivait à fin de bail. Ne s'avisait-il pas de nous le faire abandonner! Cependant, nous le supplîmes tant de ne pas nous enlever ce dernier souvenir, qu'il eut comme un mouvement de pitié; il n'insista pas.

C'est donc là que nous avons passé la saison

félicité par un grand nombre de ses collègues.

SEANCE DU 12 FÉVRIER.

M. Tolain s'attache à réfuter le discours prononcé à la précédente séance par M. Allou. Suivant M. Tolain, le droit politique est distinct du droit civil. C'est sur le droit politique que s'appuient les mesures proposées contre les Princes, lesquels, en s'affirmant comme prétendants, ont justifié l'ostacisme dont ils sont aujourd'hui l'objet.

L'orateur prétend que l'on ne peut parler des classes moyennes dans les termes où l'a fait la commission sénatoriale sans méconnaître l'existence et la supériorité du suffrage universel.

Puis qu'advierait-il du rejet de la loi d'exception par le Sénat? Un conflit et une crise ministérielle, peut-être une crise gouvernementale. (Applaudissements sur les bancs de la gauche avancée.)

M. l'amiral Jauréguiberry démontre l'inutilité de la loi proposée et vante les mérites des princes d'Orléans, qui se sont toujours comportés en vaillants et loyaux soldats. Dans sa péroraison, l'orateur dit que la République se suiciderait en violant le droit, la justice et la liberté individuelle.

(La clôture est réclamée à l'extrême gauche, mais n'est pas prononcée.)

M. Bardoux déclare que M. Tolain a déplacé le but de la loi. La plus grande question des temps modernes est de savoir comment la démocratie arrivera à se gouverner elle-même.

M. Bardoux annonce l'intention de présenter, dès la clôture de la discussion générale, une proposition de loi tendant à assurer la sauvegarde de la République. Cette proposition de loi se préoccupera de ce que « font » les gens et non de ce qu'ils « sont ». L'orateur conclut à ce que le projet de loi actuel soit repoussé.

M. Clamageran déclare s'en rapporter au gouvernement et à la majorité de la Chambre des députés. Ce que l'un et l'autre ont voulu doit être accepté par le Sénat.

La discussion générale est close.

M. Allou dit que la commission est d'avis que le Sénat passe à la discussion des articles, la commission se réservant de combattre tous les contre-projets et amendements.

Par 470 voix contre 445, le Sénat décide qu'il passera à la discussion des articles.

M. Marcel Barthe remplace son amendement par une proposition réprimant les attaques de la République.

M. Henri Martin soutient l'amendement Barbey.

M. Léon Say combat cet amendement qui tend à enlever aux Princes la garantie d'un débat contradictoire et judiciaire.

M. Barbey dit que par son projet les Princes auront à choisir entre deux situations : prétendants au dehors ou citoyens au dedans.

Il insiste sur ce fait que le contre-projet supprime l'arbitraire qui se trouve dans le projet en discussion.

L'orateur dit que pendant le procès d'un prétendant, on pourrait craindre des agita-

tions; il vaut mieux le reconduire à la frontière. (Bruits divers.)

C'est d'ailleurs l'idée d'un journal que M. Léon Say ne récusera pas. L'orateur cite l'article de M. John Lemoine dans les Débats de ce matin.

M. Léon Say. — Je ne partage pas les opinions de M. John Lemoine. (Rires sur plusieurs bancs.)

M. Barbey rappelle le 16 Mai, le mot du général Changarnier: « Représentants du pays, délibérez en paix »; il demande au Sénat de voter son contre-projet. (Applaudissements répétés à gauche.)

M. Allou, rapporteur, combat le contre-projet.

Il trouve ce contre-projet aussi exceptionnel, aussi arbitraire, aussi inefficace que le projet lui-même.

M. Devès, garde des sceaux, dit qu'une loi de défense est nécessaire.

Une disposition, celle du projet d'expulsion, est commune au contre-projet et au projet.

Il dit que le jury ne peut apprécier certains actes politiques émanés des prétendants.

Il critique l'amendement de M. Léon Say.

On nous a parlé, dit-il, de situations acquises, on ne prescrit pas contre la sûreté de la République.

La présence d'un prétendant nous paraissait suffire à certains moments pour constituer un danger; cependant, dans un but de conciliation, nous nous rallions au contre-projet de M. Barbey. (Exclamations ironiques à droite. — Applaudissements à gauche.)

... Et nous demandons au Sénat de la voter pour nous permettre de revenir devant la Chambre avec ce témoignage de notre sollicitude commune pour le salut de la République. (Nouveaux applaudissements à gauche.)

M. Allou, rapporteur, dit que la résignation du garde des sceaux prouve combien est faible la différence entre le projet et le contre-projet.

L'article 1^{er} du contre-projet Barbey est mis aux voix.

Il y a lieu à pointage.

L'ARTICLE 1^{er} DU CONTRE-PROJET DE M. BARBEY EST REPOUSSÉ PAR 448 VOIX CONTRE 432. Il est ainsi conçu :

« Article premier. — Un décret du Président de la République, rendu en conseil des ministres, pourra enjoindre à tout membre d'une des familles ayant régné en France, et dont les manifestations et les actes seraient de nature à compromettre la sûreté de l'Etat, de sortir immédiatement du territoire de la République. »

L'article 4^{er} du projet voté par la Chambre est mis aux voix.

M. Devès demande au Sénat de le voter.

CET ARTICLE EST REPOUSSÉ PAR 472 VOIX CONTRE 89.

LE PROJET WADDINGTON-SAY EST ADOPTÉ PAR 465 VOIX CONTRE 427. Il est ainsi conçu :

« Tout membre d'une famille ayant régné en France, qui fera publiquement acte de

prétendant ou une manifestation ayant pour but d'attenter à la sûreté de l'Etat, sera puni de bannissement.

La personne ci-dessus désignée sera traduite soit devant la cour d'assises, soit devant le Sénat constitué en cour de justice. »

L'ancien art. 3 du projet de la Chambre est repoussé. La séance est remise à jeudi.

CONDAMNATION DU GOUVERNEMENT.

Quest-ce que l'on peut espérer d'un gouvernement composé d'hommes qui ne craignent pas de commettre un acte que les tribunaux sont obligés de condamner ?

Qu'est-ce qu'un ministre de la justice qui ne connaît pas la loi ?

Qu'est-ce que ce conseil des ministres qui a approuvé la bévue de M. Devès ?

Interpellé à la Chambre sur l'arrestation du prince Napoléon, ce jurisconsulte d'occasion affirma à la tribune que le parquet avait agi en s'appuyant sur une loi.

Et la chambre des mises en accusation, réunie à la chambre des appels de police correctionnelle, déclare qu'il n'y a pas de loi sur laquelle le parquet ait eu le droit de s'appuyer.

Donc le parquet n'a fait qu'obéir à un ordre du ministre de la justice.

Donc l'arrestation du prince Napoléon a été un acte d'arbitraire.

Est-il permis à un gouvernement de se tromper aussi grossièrement ?

Cela n'est pas admissible.

En tous cas, l'auteur d'une pareille erreur donne la mesure de son incapacité, et M. Devès aurait dû quitter la direction de la justice le jour même où son erreur a été dénoncée par la chambre des mises en accusation.

Mais faut-il croire que ce jacobin ait agi par conviction, et n'est-il pas plutôt probable qu'il comptait sur la complaisance des magistrats pour justifier sa conduite ?

Il aura pensé que, sous la menace de la suspension de l'inamovibilité, les magistrats se résigneraient à rendre des services au gouvernement.

Et il s'est trompé.

Il y a encore des juges intègres en France, malgré les manœuvres républicaines.

Nous savons bien que la Chambre, dont la majorité est prête à toutes les injustices, a poussé le gouvernement encore plus loin qu'il n'osait aller.

C'est une raison de plus pour que le Sénat donne une leçon à ces hommes pour qui la justice est un vain mot.

Si le Sénat faiblit, ce sera comme s'il approuvait le soufflet donné à la loi et le défi porté à la conscience publique.

Son devoir est de confirmer la condamnation prononcée contre le gouvernement par la magistrature indépendante.

Chronique générale.

LE PRINCE NAPOLEON CONTRE LE GOUVERNEMENT.

Les conseils judiciaires du prince Napoléon s'occupent de préparer la procédure pour introduire contre le ministre de l'intérieur, contre le préfet de police et le commissaire de police qui l'a arrêté une instance en dommages-intérêts pour séquestration arbitraire.

On sait que le prince Napoléon introduisit une instance pareille contre M. Victor Le-franc, ministre de l'intérieur sous M. Thiers, qui l'avait fait expulser sous prétexte de raison d'Etat.

Aujourd'hui cette procédure pourrait peut-être se compliquer d'un incident grave :

Lorsque le conseil des ministres, réuni précipitamment à la nouvelle de l'affichage du manifeste, avait décidé, à l'unanimité, qu'il fallait prendre contre le Prince la même mesure que sous M. Thiers, on sait que c'est M. Grévy qui, « en sa qualité, disait-il, de jurisconsulte », affirmait qu'il y avait lieu, dans le cas du prince Napoléon, à une instruction judiciaire. Ce fut donc grâce à sa pression que ledit conseil décida l'arrestation et l'emprisonnement.

M. Grévy sera donc, lui aussi, déferé aux tribunaux comme auteur principal de cette arrestation arbitraire.

MM. Salis et Ménard-Dorian, députés de l'Hérault, ont eu hier matin une entrevue avec le ministre de la guerre au sujet de l'incident de Montpellier.

Le général Thibaudin leur a annoncé que le général Brincourt allait être envoyé à Châteauroux et qu'il serait remplacé par le général Cézé.

En conséquence, ces messieurs ont renoncé à porter la question à la tribune, se tenant pour satisfaits par cette mesure.

Le prince Napoléon, accompagné du prince Louis, l'un de ses fils, est parti hier matin pour Londres.

Un joli mot du prince Napoléon.

Vers la fin de sa détention, le juge d'instruction, M. Benoist, lui faisant subir un dernier interrogatoire, lui dit : « Mais enfin, pourquoi avez-vous signé « Napoléon » ? »

— Est-ce que vous auriez voulu que je signe : Benoist ?

THIBAUDIN-COMAGNY.

Le général Thibaudin, qui veut frapper les officiers cléricaux de Montpellier, est un fervent d'hier; ses tendances irréligieuses sont d'aujourd'hui; ses convictions républicaines.

Dans le discours qu'il prononça à Angers le 30 janvier 1873, sur la tombe d'un ancien zouave pontifical, M. de Vassel-Cadil-

dernière, ma sœur et moi, toujours blotties l'une contre l'autre, comme des oiseaux frileux qui cherchent à se réchauffer en se serrant au fond du nid où la mère ne doit plus jamais revenir.

» L'hiver finit sans encombre; mais, dans le courant de l'été dernier, l'état de ma sœur empira visiblement avec une rapidité foudroyante. Elle ne pouvait même plus se lever pour aller chercher près de la fenêtre un rayon de soleil qui ne la réchauffait plus. Je sentais instinctivement que j'allais la perdre et ne pouvais retenir mes larmes chaque fois que j'embrassais ses pauvres joues brûlantes.

» — Pauvre petite Berthe! me disait-elle en répondant de son mieux à mes caresses, maintenant que je ne vais être plus là, qui t'aimera, qui saura te comprendre ?

» Et je lui répondais :

» — Ah! si tu l'en vas la première, ne crains rien, je te suivrai bientôt.

Arrivée là de son récit, la petite malade fondit en larmes.

— Assez, mon enfant, assez, lui dit Cochard, ces émotions sont mauvaises pour vous.

— Pardonnez-moi, docteur, je veux aller jusqu'au bout.

» Un jour, au milieu de nos expansions, un médecin — oh! ce n'était pas le docteur Desclée — entra avec mon tuteur. Il fit quelques questions en

regardant ma pauvre sœur, mais elle faisait semblant de dormir pour ne pas être obligée de lui répondre. Fatigué de son mutisme, le docteur sortit, toujours accompagné de mon tuteur. Je les suivis à pas de loup jusqu'au salon, où je me cachai derrière une portière afin d'entendre leur conversation sans être aperçue.

» — Eh bien? dit mon tuteur.

» — Avant demain tout sera fini pour l'afalée, répondit le médecin.

» — Et l'autre? continua mon tuteur sans manifester la moindre émotion.

» (L'autre, c'était moi.)

» — Oh! l'autre! répondit négligemment le médecin, elle n'en a pas pour deux mois.

» — Que me dites-vous là? s'écria vivement mon tuteur; en êtes-vous bien sûr ?

» A ces mots, prononcés avec une certaine émotion, je crus à une marque de sympathie de la part de mon tuteur et j'en fus presque touchée, tant j'avais besoin d'affection. Mais je fus bien vite désabusée et je ne tardai pas à connaître la cause de son émotion.

» — Diable! disait-il, vous avez bien fait de me prévenir.

» — Pourquoi ?

» — C'est quinze cents francs que vous me faites gagner.

» — Comment cela ?

» — Sans doute, juste un terme. Nous sommes aujourd'hui le 1^{er} juillet, il n'est que onze heures, ajouta-t-il en tirant sa montre, il me reste encore une heure pour donner congé.

» — Congé! Pourquoi ?

» — Vous ne comprenez pas? Puisque je payerai le logement de ces enfants... ailleurs, je n'ai pas besoin de le payer ici, cela ferait double emploi.

A ce moment du récit de la jeune malade, le docteur Cochard ne put maîtriser son indignation. Il se leva, et serrant ses larges poings avec une telle force que les articulations de ses doigts en craquèrent :

— Horrible! dit-il, c'est horrible!

La jeune fille poussa un soupir et continua :

— Cette cynique conversation m'avait inspiré plus de dégoût que de terreur. Je ne versai pas une seule larme, et je rentrai dans la chambre de ma sœur, dont l'agonie commençait. Le soir même elle était morte, le médecin avait dit vrai. Mais où il s'était trompé, c'était en ce qui me concernait.

» Le 15 octobre arriva, et cette lugubre comédie, dans laquelle je joue le principal rôle, n'avait pas encore de dénouement. Perplexité de mon tuteur qui, se croyant sûr de son fait, non-seulement avait laissé louer l'appartement, mais encore avait vendu les meubles qui le garnissaient.

» Ce fut alors que le docteur Desclée intervint.

Il ordonna impérieusement à mon tuteur de m'envoyer ici. A vrai dire, je ne croyais guère y arriver vivante. Cependant me voilà, et je ne suis pas encore tout à fait morte, quoique je n'en vaille guère mieux.

Le docteur Cochard avait continué à manifester une grande agitation pendant tout le temps qu'avait parlé la jeune fille. Quand elle eut fini, il se leva vivement, et, lui reprenant les mains avec une émotion qui n'était guère dans ses habitudes :

— Vous vivez, mon enfant, lui dit-il; oui, morbleu! vous vivez. Foi de Provençal, je vous le promets, et ils vous diront tous ici que le docteur Cochard n'a qu'une parole.

En entendant ces mots, le sein de la jeune malade se souleva et ses yeux s'emplirent de larmes.

— Est-ce bien vrai, docteur, est-ce bien vrai, dit-elle, que vous pouvez me sauver ?

— Oui, mon enfant, oui, si vous voulez m'aider un peu, je l'espère, j'en suis sûr.

— Oh! merci, docteur, merci, que vous êtes bon! dit-elle, incapable de retenir plus longtemps ses larmes.

(A suivre.)

EDOUARD DIDIER.

lac, sous-lieutenant au 32^e de ligne, nous remarquons ces intéressants passages :

« Une dette à payer à celui qui, avant d'aller à Dieu, m'a fait l'honneur de m'associer, dans sa dernière pensée, à sa mère, à son père, à sa famille, à ses amis, à sa patrie. »

« Messieurs, la mort n'est pas seulement une épreuve à subir ; la Providence a voulu qu'elle fût aussi une espérance. Si l'idée du ciel est la suprême consolation du chrétien qui meurt, pour le soldat, pour sa famille, pour ses amis qui lui survivent, l'héritage du souvenir d'une vie honorée et bien remplie, quelque courte soit-elle, doit contribuer, avec le sentiment religieux, à dilater les cours serrés par l'affliction d'une éternelle séparation. »

« Regrettons-le, ce jeune et vaillant officier, car la Patrie, dans les épreuves qu'elle aura peut-être à subir encore, n'aura jamais trop de bras comme le sien pour la défendre, ni trop de cœurs comme le sien pour la chérir. »

« Et qui sait, messieurs, si, à l'heure où je parle, celui que l'on pleure tant ne nous plaint pas lui-même d'être obligés de lui survivre ? »

Nous en appelons du ministre qui s'effusque des sentiments chrétiens, au colonel qui a tenu ce noble langage.

Le National se plaint, lui aussi, de l'absence d'un ministre des affaires étrangères, absence particulièrement regrettable dans la situation actuelle où se trouve l'Europe.

« Le désarroi est complet au ministère des affaires étrangères. Par suite de la prolongation de sa maladie, M. Fallières ne pouvant remplir l'intérim qui lui avait été confié, le département se trouve sans direction. »

« Cette situation n'est pas seulement préjudiciable à l'expédition des affaires courantes, elle a encore pour conséquence d'interrompre à peu près complètement les communications entre le quai d'Orsay et les représentants des puissances accréditées à Paris. Il peut en résulter et il en résultera certainement les plus graves inconvénients pour la France. »

« Du moment où M. Fallières se trouve dans l'impossibilité absolue de s'occuper de la politique extérieure, ne serait-il pas logique, en attendant la formation d'un nouveau cabinet, de confier l'intérim des affaires étrangères à un autre ministre ? »

La République sacrifie la France à ses passions et à son incapacité.

REVUE FINANCIÈRE.

Acheteurs et vendeurs ont lutté toute cette dernière semaine pour conserver leurs positions.

Les écarts des cours n'ont été importants que sur nos fonds publics sur lesquels il y a eu assez d'affaires.

Seule la rente 5 0/0 a laissé à désirer, puisqu'elle ne s'est améliorée que de 18 centimes à 114.80. Le 3 0/0 ancien a été mené plus vivement de 78.70

à 79.35. L'amortissable a suivi le mouvement de 79.57 à 79.95.

Malgré tous les efforts de la spéculation, les fonds et les valeurs étrangères sont en baisse et sans demandes.

On peut dire qu'il n'y a eu d'achats sérieux que sur les actions du Crédit Foncier à 1,240 et sur les obligations foncières nouvelles qui de suite se sont élevées à 340.

Dans le même groupe, nous remarquons les Magasins d'Algérie qui ont été tenus à 470 en raison de leur prochaine fusion avec les Magasins de Paris ; les titres de cette dernière Société étant entièrement libérés, il sera remis aux actionnaires des Magasins d'Algérie une action nouvelle libérée pour deux anciennes non libérées.

La réaction qui s'est produite sur les autres valeurs de la cote doit être signalée :

La Banque Nationale est retournée à 280.

La Société de Dépôts et Comptes courants à 680, cours qui sera largement abandonné pour de plus bas cours, dès que cette Société aura été condamnée à restituer les 25 millions formant le prix de rachat d'Orléans à Châlons à elle payés par l'État, et qu'elle détiend injustement et fait figurer dans ses bilans, et cela pour dissimuler des opérations qui ont coûté fort cher et que les administrateurs ont fait payer au petit public.

Le Suez est resté faible sur la semaine dernière à 2,165.

Midi, 1,045 ; Orléans, 1,220.

Chronique Locale et de l'Ouest.

COURSES DE VERRIE-SAUMUR.

Les courses de Verrie-Saumur auront lieu cette année, comme en 1881 et 1882, à deux époques, le 8 avril et le 4^e juillet.

Le premier jour, *Dimanche 8 avril*, six prix seront courus, savoir : Prix d'Ouverture (course de haies), 1,000 fr. ; Steeple-Chase militaire, un objet d'art ; Prix de la Société des Steeple-Chase de France, 2,500 francs ; Steeple-Chase militaire, un objet d'art ; Prix de la Société des Steeple-Chase de France, 2,500 fr. ; Prix du Fagot, un objet d'art.

Lundi 9 avril, Tir aux Pigeons.

Mardi 10 avril, Rallye-Paper.

Deuxième jour de courses, *Dimanche 2 juillet*, six prix également, savoir : Prix du château de Marson, un objet d'art ; Steeple-Chase militaire, un objet d'art ; Prix de Saumur, 1,500 fr. ; Steeple-Chase militaire, un objet d'art ; Prix du Cercle Saint-Hubert, 1,500 fr. ; Prix de Verrie, 2,000 fr.

Lundi 2 juillet, Tir aux Pigeons.

Mardi 3 juillet, Rallye-Paper.

THÉÂTRE DE SAUMUR. — Hier soir, malgré le mauvais temps, la représentation des *Diamants de la Couronne* avait attiré beaucoup de monde, et le ravissant opéra d'Auber a été interprété avec un excellent ensemble. M^{lle} Seveste, qui paraissait pour la seconde fois seulement, cette année, devant le public saumurois, a obtenu un très-brillant succès. A n'en pas douter, c'est l'une des meilleures Catarina et l'une des plus belles reines ou princesses qui aient paru sur notre scène. Il est regrettable que nous n'ayons pas plus souvent l'occasion de l'applaudir à Saumur, d'autant que la saison

est déjà bien avancée. Espérons toutefois qu'il nous sera donné d'entendre prochainement la gracieuse cantatrice, soit dans *l'Etoile du Nord*, un de ses plus récents triomphes, soit dans quelque autre ouvrage choisi parmi ceux qui lui ont valu, depuis deux mois, tous les suffrages des Angevins et les éloges unanimes de la presse.

Le 2 février, nous avions la bonne fortune de posséder M. Coquelin cadet, qui s'est montré à Saumur dans *l'Avare* et les *Précieuses ridicules*.

Dimanche prochain, nouvelle solennité dramatique. Nous avons déjà annoncé cette représentation dont la pièce capitale sera *Charles VII chez ses grands Vassaux*, de M. Alexandre Dumas fils.

M^{lle} Méa, que toute la province a appréciée et applaudie récemment dans plusieurs pièces, et notamment dans *Angelo*, de Victor Hugo, *Madame Caverlet*, d'Emile Augier, et enfin dans *Serge Panine* où elle a incarné d'une façon si magistrale et si parfaite le rôle de Madame Desvarennes, l'héroïne du roman et de la pièce de M. Georges Ohnet, jouera, dans *Charles VII chez ses grands Vassaux*, le rôle difficile et complexe de la comtesse Bérengère.

M^{lle} Jane Méa jouera le rôle d'Agnès Sorel.

ANGERS.

Le tribunal correctionnel d'Angers, dans son audience du 9 février, a condamné à 400 francs d'amende l'ancien brigadier de police Royer, convaincu d'avoir frappé à coups de canne plusieurs individus qu'il voulait arrêter.

Les faits remontent au 17 janvier, dans la nuit. Royer, qui était en habit civil, a voulu appréhender, dans la rue Saint-Michel, M. Quénieux, puis, rue Albéric-Dubois et rue Saint-Laud, deux autres individus, en les frappant à coups de canne. Royer a été destitué de ses fonctions, ainsi que Boulfray, agent de police, qui l'accompagnait et n'a rien fait pour empêcher ses brutalités.

Le tribunal, en condamnant Royer à 400 francs, a déclaré qu'il tenait compte de ses bons antécédents. (*Union de l'Ouest.*)

UN PEU DE LUMIÈRE, S. V. P.

Les chemins de fer de l'État sont redoutés des voyageurs, à cause de leur mauvaise construction et de la mauvaise administration qui y règne.

Mais ce qui ne s'était jamais vu vient de s'y voir. C'est-à-dire, pour parler plus clairement, que les voyageurs qui, dans la nuit de lundi à mardi, ont pris le train de Gourgé à Parthenay n'ont rien vu, et pour cause : c'est que la Compagnie avait poussé l'économie jusqu'à supprimer l'éclairage.

Quel tapage ! quel tumulte ! quelle confusion ! quels cris dans les wagons ! On se serait cru en pleine Chambre des députés au moment d'une crise ministérielle. Aussi demandons-nous aux administrateurs de la

Compagnie d'éclairer un peu leurs wagons, au moins quand il n'y a pas de clair de lune. (*Revue de l'Ouest.*)

Le ministre des finances vient de faire signer par le Président de la République un décret qui fixe la valeur en monnaie française des principales monnaies étrangères. Cette fixation a pour but de faciliter la perception du droit de timbre auquel sont soumis les titres de rentes, emprunts et autres effets publics des gouvernements étrangers.

Voici les principales valeurs déterminées par ce décret pour l'année 1883 :

Allemagne, le marc.....	4 22
Angleterre, la livre sterling.....	25 20
Autriche-Hongrie, le florin.....	2 50
Espagne, la piastre.....	4 84
États-Unis, le dollar.....	5 16
Hollande, le florin.....	2 05
Russie, le rouble.....	2 50

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 11 février 1883.

Versements de 147 déposants (18 nouveaux), 33,228 fr. » c.
Remboursements, 17,584 fr. 01 c.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^o, banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Eaux-Bonnes

Eau minérale naturelle contre : Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt toutes Pharmacies. Vente annuelle : Un million de bouteilles.

DÉJEUNER HYGIÉNIQUE

Les personnes faibles de la poitrine ou de l'estomac, celles dont la digestion est laborieuse, trouveront dans le *Racahout de Delangrenier* un déjeuner très-agréable, aussi léger que réparateur, et remplaçant avec avantage le chocolat et le café. — La réputation de cet aliment depuis si longtemps acquise, est justifiée par l'approbation de Membres de l'Académie de Médecine, qui ont constaté que ses propriétés toniques et nutritives convenaient surtout aux convalescents, aux enfants et aux personnes délicates ou âgées. Dépôts dans chaque ville.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIERE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose ; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang ; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C^o, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Épiciers. (346)

8 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

HISTOIRE

D'UN FOULARD ET D'UN CACHE-NEZ

IV

..... Oui, oui, je me rappelle parfaitement l'histoire de ce foulard et de cette petite fille, répondit M. Arminstroff aux questions que venait de lui poser son fils. Pardieu, tu étais si enthousiasmé, si exalté, que je n'avais garde de l'oublier ! Mais où veux-tu en venir en me la rappelant en cet instant ?

— A vous rappeler aussi la promesse que vous m'avez faite de m'accorder, sans hésiter, ce que je vous demanderais en vous présentant ce foulard, répondit le jeune homme.

— Hum ! Voilà un rappel qui menace grandement ma tranquillité paternelle !

— Est-ce que vous n'êtes pas absolument certain que je ne vous demanderai rien qui puisse troubler votre bonheur ou le mien ? demanda Léopold.

— Voyons, voyons, je ne fais jamais banqueroute à mes promesses, monsieur le raisonneur ; mais je veux cependant poser aussi mes conditions, avant de donner carte blanche à vos exigences.

— Vos conditions seront toujours les miennes, mon père.

— Eh bien, promets-moi, à ton tour, que si je t'accorde ce que tu vas me demander, tu seras plus aimable avec M^{lle} Herbolin, et tu me laisseras

faire auprès de sa mère les démarches que je désire ?

Léopold eut sur les lèvres un sourire qui échappa à son père.

— Je vous promets de vous laisser seul juge de ce que vous devrez faire, répondit-il, et je ne m'opposerai nullement à ce que vous déciderez vous-même.

— A la bonne heure ! et puisque tu le montres si raisonnable, je suis prêt à t'accorder de suite tout ce que tu désires.

— Je ne vous ferai ma demande que demain, à midi, dans une maison où je vous prierai de vouloir bien m'accompagner.

— Oh ! oh ! voilà quelque chose qui me semble bien friser le mystère, monsieur mon fils !

— Un mystère qui n'a rien de bien effrayant, je vous l'assure, répondit le jeune homme en souriant. Donc, à demain, et soyez certain que je vous ménage des surprises étourdissantes.

Le lendemain, à midi précis, M. Arminstroff et son fils sonnaient à la porte de M^{lle} Armingaud.

Comme la veille, les deux femmes, assises auprès de la croisée, travaillaient avec ardeur à leur ouvrage de couture.

Mais les yeux de Georgette avaient perdu l'éclat que Léopold y avait remarqué quelques heures auparavant ; il était évident que la pauvre enfant avait pleuré.

Il y a tant de désillusions dans la vie du pauvre !

Elle se leva précipitamment en voyant entrer les deux hommes.

— Je vous attendais, et j'ai préparé les objets que vous venez me réclamer, dit-elle à Léopold, après s'être inclinée devant M. Arminstroff.

Celui-ci regardait, examinait, et ne comprenait absolument rien à ce qu'il était venu faire dans cette chambre.

Léopold prit, d'une main un peu tremblante, le foulard que venait de lui remettre la jeune fille.

— Vous le reconnaissez, n'est-ce pas ? dit-il en le montrant à son père.

— Ma foi ! je l'assure que j'agis de confiance, il faisait presque nuit lorsque tu t'en es emparé, et je n'y attachais pas assez d'importance pour le regarder.

— Père, voici le moment de tenir ta promesse.

— Veux-tu me donner pour femme la jeune fille qui me permettra de la parer moi-même de ce foulard ?

— Voyons, voyons, est-ce que l'on peut comprendre quelque chose à cette folie ? — Où est-elle cette jeune fille, et qu'est-ce que tout cela signifie ?

Pendant ce temps, Léopold s'était approché de Georgette et, profitant de l'ébahissement dans lequel venait de la plonger les paroles du jeune homme, qu'elle avait bien comprises, il lui passa le foulard autour du cou.

Cela signifie, mon père, que voici la seule femme que j'aime et que je désire épouser, et que je vous supplie de ne pas vous opposer à mon bonheur.

— Je ne nie pas tous les mérites de mademoiselle, reprit le banquier avec embarras ; mais enfin, comment la connais-tu, comment sais-tu qu'elle seule pourra faire ton bonheur ?

Léopold venait, en cet instant, d'apercevoir la cravate qu'il avait donnée à Catherine en échange du foulard.

— Reconnaissez-vous aussi cette écharpe ? demanda-t-il. Catherine, en mourant, l'a donnée à M^{lle} Armingaud, dont j'avais pris le foulard. — N'aurais-je pas, dès ce jour, deviné que ce serait-elle que j'aimerais toute ma vie ?

— J'ai juré, et je sais tenir mes promesses, reprit M. Arminstroff après quelques secondes de réflexion. — Madame Armingaud, voulez-vous me faire l'honneur de m'accorder mademoiselle votre fille pour mon fils ? demanda-t-il en s'adressant avec courtoisie à la vieille dame étonnée.

— Je ne m'opposerai jamais au bonheur de ma fille, monsieur, et Georgette est seule maîtresse de son choix, répondit M^{lle} Armingaud.

Georgette ne répondit rien ; mais elle saisit l'écharpe que Léopold tenait encore dans l'une de ses mains, et elle la lui passa autour du cou, comme il venait de le faire avec elle pour le foulard.

— O Georgette ! ma douce et adorable fiancée ! s'écria le jeune homme, en saisissant les mains de la jeune fille avec un transport de bonheur !

.....

— Et la promesse que tu m'as faite, toi aussi, dit en souriant M. Arminstroff à Léopold ?

— Je vous ai dit, père, que vous seriez le seul juge de la manière dont je devrais la tenir. — J'attends vos ordres !

— Eh bien, je t'ordonne d'embrasser la femme, et de lui demander de hâter le moment où elle viendra, comme notre fille, nous donner le bonheur et la joie qui entrent avec elle dans notre demeure, répondit le banquier, en posant lui-même, le premier, un baiser sur le front de Georgette.

NELLY LIROTIER.

FIN.

Théâtre de Saumur

Dimanche 18 février 1883,

Par autorisation spéciale de M. ALEXANDRE DUMAS fils

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Donnée par

M^{me} MÉA

Pensionnaire du Théâtre National de l'Odéon

M. DUPARC (Odéon); M^{me} JANE MÉA; M. FRUMENCE (Porte-Saint-Martin); M. LELONG (Odéon); M. MENDASTI (Historique); M. BRELET (Châtelet); M. FOURNIER (Gaité); M^{me} DUPARC (Ambigu).

Le grand succès de l'Odéon

CHARLES VII

Chez ses Grands Vassaux

Pièce en 5 actes, d'ALEXANDRE DUMAS.

1^{er} acte: *Yacoub*; 2^e acte: *Charles de Savoisy*; 3^e acte: *Charles VII*; 4^e acte: *Agnès Sorel*; 5^e acte: *Bérenghère*.

M^{me} MÉA jouera le rôle de *Bérenghère*.

Distribution:

Le comte Charles de Savoisy... M. Frumence.
Yacoub le Sarrazin... Duparc.
Charles VII... Mendasti.
Jean d'Orléans... Brelet.
Guy-Raymond... Arthur.
Le chapelain... Lelong.
Bérenghère... M^{me} MÉA.

Agnès Sorel... Jane Méa.
Godefroy, page... Duparc.
André, archers... MM. Fournier.
Jehan, archers... Duclos.
Balthazar, archers... Rupy.

L'argenter du roi, archers, pages, etc.

Costumes nouveaux

Les GROS BONNETS de KRÄHWINKEL

Comédie nouvelle en 4 actes, tirée de l'œuvre de Kotzebue, par Paul de Margalliers.

M^{me} MÉA jouera le rôle de M^{me} Staar.

Distribution:

Charles Olmers... MM. Mendasti.
Nicolas Staar, bourgeois et doyen de la ville de Kræhwinkel... Lelong.
Staar, son frère, vice-marguillier et épicié... Brelet.
M^{me} Staar, sous-receveuse des tailles, belle-sœur du bourgeois... M^{me} MÉA.
Sabine, fille du bourgeois... Jane Méa.
M^{me} Brendel, surintendante du botage et de la pêche... Duparc.
Sperling, substitut de l'inspecteur des bâtiments des mines et de la voirie... M. Fournier.

1785, A KRÄHWINKEL

Ordre: 1. Charles VII; 2. Les Gros Bonnets.

On peut dès aujourd'hui retenir ses places au bureau de location du Théâtre.

L'itinéraire étant irrévocablement fixé, il ne sera donné qu'une seule représentation.

Marché de Saumur du 10 Février

Blé nouveau (Th.)	19 50	Huile de noix	50 150
Froment 1 ^{er} q. (Th.)	19 50	Graine trèfle	50
Froment (Th.) 77	—	— Ko. . .	70
Halle, moy. 77	19 15	— Luzerne	50
Seigle 75	11	Foin (dr. c.)	780 750
Orge 65	11 20	Luzerne	780 7675
Avoine h. bar. 50	8 50	Paille	780 3840
Fèves 75	15	Amandes . . .	50
Pois blancs . 80	38	Cire jaune . .	50 190
— rouges . . .	80 30	Chanvres 1 ^{er}	—
Colza 65	—	qualité 52 k. 500	39
Chenevis . . . 50	20	—	86
Farine, culas. 157	54	—	91

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30)			
Coteaux de Saumur, 1881, 1 ^{re} qualité	à	à	
Id. 1881, 2 ^e id.	120	à	
Ordin., envir. de Saumur 1881, 1 ^{re} id.	110	à	
Id. 1881, 2 ^e id.	à	à	
Saint-Léger et environs 1881, 1 ^{re} id.	105	à	
Id. 1881, 2 ^e id.	à	à	
Le Pay-N.-D. et environs 1881, 1 ^{re} id.	105	à	
Id. 1881, 2 ^e id.	100	à	
La Vienne, 1881.	70	à	
ROUGES (2 hect. 30)			
Sousay et environs, 1881	160	à	
Id. 1881	à	à	
Champigny, 1882 1 ^{re} qualité	170	à	
Id. 1881 2 ^e id.	à	à	
Id. 1881 1 ^{re} id.	à	à	
Id. 1881 2 ^e id.	à	à	
Varrains, 1882 1 ^{re} id.	130	à	
Varrains, 1881 2 ^e id.	à	à	
Bourguell, 1882 1 ^{re} qualité	150	à	
Id. 1881 2 ^e id.	à	à	
Id. 1881 1 ^{re} id.	à	à	
Id. 1881 2 ^e id.	à	à	
Restigné 1881	150	à	
Id. 1881	à	à	
Chinon, 1881 1 ^{re} id.	130	à	
Id. 1881 2 ^e id.	à	à	
Id. 1881 1 ^{re} id.	à	à	
Id. 1881 2 ^e id.	à	à	

Nouveau Globe Terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix: 33 fr., payables 5 fr. par mois.

FLAMMARION (CAMILLE). — Astronomie Populaire. 2 vol. grand in-8° illustrés de 200 gravures. 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix: 20 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Dictionnaire d'Histoire naturelle, par Cuvier, avec la collaboration de membres de l'Académie des sciences. Nouvelle édition, comprenant 28 volumes de texte et 3 volumes Atlas, contenant 340 planches, soit environ 1.000 sujets coloriés. Prix, broché: 400 fr., payables 15 fr. par mois.

LAROUSSE (PIERRE). — Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle. 16 vol. in-4°. Prix: 600 fr., payables 20 fr. par mois.

Bibliothèque Classique du Piano. Collection complète des 92 sonates de BEETHOVEN, CLEMENTI, HAYDN, MOZART et WEBER; 11 volumes grand format (1.700 pages), magnifiquement gravés. Prix: 60 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON. (A. LE VASSEUR, successeur), 35, rue de Fleurus, Paris.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GZOFROY.

Editeur: Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.
Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 FÉVRIER 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc ^{de}		Dernier cours.	Clôture préc ^{de}		Dernier cours.	Clôture préc ^{de}		Dernier cours.	Clôture préc ^{de}	
3%	79 55	79 47	Est	715	710	Obligations.			Obligat. foncières 1879 3%	430 75	432
4%	80 25	80	Paris-Lyon-Méditerranée .	1530	1520	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	505	504	Est	358	355
4 1/2%	109 75	110	Midi	1055	1045	— 1865, 4%	517	510	Midi	355 50	355
5%	115 15	115 05	Nord	1795	1780	— 1869, 8%	399 50	398 50	Nord	368 50	367
Obligations du Trésor . . .	500	500	Orléans	1230	1220	— 1871, 8%	391 50	390	Orléans	360	359
Obligations du Trésor nouvelles	498	499	Ouest	785	777 50	— 1875, 4%	514	512	Ouest	356 50	355 75
Bons de liq. départementaux.	517 50	516 50	Compagnie parisienne du Gaz.	1488	1487 50	— 1876, 4%	515	512	Paris-Lyon-Méditerranée . .	365	364
Banque de France	5265	5300	Canal de Suez	2172	2170	Dép. de la Seine, emprunt 1857	245	247	Paris-Bourbonnais	365	364
Comptoir d'escompte	970	970	C. gén. Transatlantique . . .	415	410	Bons de liquid. Ville de Paris.	522	522	Paris-Bourbonnais	365	364
Credit Foncier, act. 500 fr. .	1250	1237 50			Obligations communales 1879.	435	437 50	Canal de Suez	565	559 75	
Credit de France	37 50	40									
Credit mobilier	327 50	320									

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE MILSONNEAU.

Par jugement en date du 12 février 1883, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré le sieur Milsonneau-Rochelle, Louis-Désiré, ancien négociant à Saumur, rue Saint-Jean, en état de faillite ouverte.

L'ouverture de la faillite a été provisoirement fixée au 22 juillet 1882.

Juge-commissaire: M. Prosper Renard.
Syndic provisoire: M. Doussain.
Pour extrait,
Le greffier,
L. BONNEAU.
(109)

A VENDRE

A L'AMIABLE

BEL ÉTABLISSEMENT

Propre au Commerce des Vins mousseux et en pièces.

Situé à Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Comprenant vastes bâtiments, caves en roc et terrains clos donnant sur la rue, ledit terrain d'une superficie d'environ 10 ares.

Pour plus de renseignements, voir les placards.

S'adresser: soit à M. Arthur MoncET, sur les Ponts, à Saumur; soit à M. MÉROUAS, notaire. (80)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON

Rue de Bordeaux, 15.

Comprenant: salon, salle à manger, six chambres à coucher, greniers, cuisine, servitudes.

Beau jardin bien arrosé.

S'adresser à M^{me} BOISSIER, qui l'occupe, ou à M. GODDET, place du Marché-Noir.

A LOUER

L'ANCIENNE MAISON LEHOU

Toute meublée.

Située au Chardonnet.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de décès

TRÈS-BON

LOUAGE DE CHEVAUX ET VOITURES

Excellente clientèle.

S'adresser à M^r GABREAU, notaire à Baugé. (88)

A CÉDER un fonds de Boulangerie, bien achalandé.

S'adresser à M. GUITTON, Joseph, au Vaudelnay-Rillé. (74)

SAUMUR, 7, place de la Bilange

GRANDS ARRIVAGES

D'OBJETS D'ART

Rares et curieux

DE LA

CHINE & DU JAPON

L. CHOLETTE

Maison d'achats à YOKOHAMA (Japon)
Concession Européenne, 197.

Exposition publique tous les jours.



PONMADE BERTINOT



pour la guérison radicale et infailible des cors aux pieds, durillons et œils de perdrix. — 1 fr. le flacon.

Chez MM. CLOSIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, et NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (718)

CAFÉ BARLERIN

hygiénique de santé, stomacal et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix: 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix: 2 fr., et de 250 gr., prix: 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE

du docteur WIATKA est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix: 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicié, rue d'Orléans. (450)

En vente chez tous les libraires:
LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE
ET
DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE
DE LA VILLE DE SAUMUR (1893 à 1830)
Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.
LES CHRONIQUES SAUMUROISES
Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.
ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU
ET LES
ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR
Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LIBRAIRIE ABEL PILON
A. LE VASSEUR, SEUR
33 - Rue de Fleurus - 33
PARIS
Fr. par mois
par mois
Envoi franco des Catalogues
LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE
Saumur, imprimerie de P. GODDET.